

8 mars 2022, Les CIDFF se mobilisent pour l'accueil des femmes réfugiées ukrainiennes !

Alors que se tient aujourd'hui la journée internationale pour les droits des femmes, l'actualité internationale, avec la guerre en Ukraine, nous rappelle que les femmes sont aussi des victimes des conflits armés ; les violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles sont très répandues dans les situations de conflits, elles sont même utilisées comme tactiques de guerre. En Éthiopie, au Yémen, en Afghanistan, en Ukraine... La liste ne cesse de s'allonger. Il est de notre devoir d'accueillir dignement les femmes réfugiées.

Avec l'arrivée sur notre territoire de femmes et d'enfants qui fuient les conflits, les 98 Centres d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF) souhaitent rappeler qu'ils sont mobilisés pour favoriser l'insertion sociale et économique de ces femmes.

Les salarié·e·s et bénévoles des CIDFF apportent un accompagnement juridique à toutes les femmes, notamment les femmes étrangères, sur l'ensemble du territoire national depuis 50 ans. L'expertise développée par les membres de notre réseau permet à des milliers de femmes étrangères (près de 30 000 en 2021) d'être accompagnées chaque année dans leur accès au droit dans tous les domaines (lutte contre les violences, droit de la famille, droit des étranger·e·s, insertion professionnelle, droits sociaux, etc.).

Précisons en outre que les CIDFF se mobilisent pendant cette campagne présidentielle et interpellent les candidat·e·s pour que l'accès au droit des femmes étrangères soit amélioré et que leur insertion et leur autonomie sociale et économique soient favorisées (voir liste ci-dessous).

Par ailleurs, dans le souci de défendre leurs droits, de garantir leur protection en France et d'améliorer leur situation, les CIDFF ont élaboré une liste de propositions visant à assurer la protection des femmes étrangères victimes de violences (voir liste ci-dessous).

Les 98 CIDFF sont aux côtés des femmes ukrainiennes et sont prêts à leur venir en aide !

Propositions FNCIDFF

- Améliorer l'accès au droit des femmes étrangères pour favoriser leur insertion et leur autonomie sociale et économique :

- Permettre aux femmes de recourir à des interprètes dans les lieux d'accès au droit et lors des dépôts de plainte
- Insérer dans les formations dispensées dans le cadre du contrat d'intégration républicaine des informations relatives à l'accès au droit, aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, etc.
- Développer les dispositifs d'accompagnement des femmes étrangères dans leur recherche d'emploi

- Assurer la protection des femmes étrangères victimes de violences conjugales et familiales :

- Former le personnel des préfectures à la question des violences conjugales et familiales
- Prévoir dans chaque préfecture la désignation d'une personne référente pour l'accueil des victimes de violences conjugales ou familiales et de la traite des êtres humains.
- Harmoniser et renforcer les dispositions législatives protectrices du droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences indépendamment de leur situation conjugale (mariage, concubinage, PACS), de la situation

de leur conjoint (français, européen, ressortissant de pays tiers à l'Union européenne) ou de leur nationalité.

- Créer des dispositions législatives permettant la régularisation des femmes étrangères en situation irrégulière et victimes de violences conjugales ou familiales pour permettre une meilleure protection et une sortie des violences en leur attribuant systématiquement une carte séjour temporaire d'au moins un an.

- Sécuriser la situation administrative des personnes étrangères victimes de prostitution ou de traite des êtres humains, notamment :

- Délivrer, de plein droit, une carte de séjour temporaire, valable un an minimum (et renouvelable) aux personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (PSP)
- Ne plus conditionner le maintien du droit au séjour à l'issue de la procédure pénale et l'obtention d'une carte de résident à la condamnation définitive de la personne mise en cause (l'issue de la procédure ne dépendant pas uniquement de la coopération de la personne étrangère victime), pour les personnes portant plainte ou témoignant contre des personnes pour des faits de traite des êtres humains.

= > [Contacter un CIDFF.](#)

98 CIDFF • **2 300** lieux d'information • **390 000** personnes accueillies • **721 000** informations traitées dans les domaines de • l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté, • l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé.

Source FNCIDFF 2021

Le réflexe égalité
fncidff.info

Contact presse : Franck Bénéï, 01 42 17 12 13
presse@fncidff.fr